

Artisanat du bâtiment / CAPEB : le recul de l'activité s'est poursuivi au troisième trimestre 2024

Paris, 22 octobre 2024 – La CAPEB publie sa dernière note de conjoncture reflétant l'activité de l'artisanat du bâtiment au cours du troisième trimestre 2024. Ces données révèlent un nouveau recul du volume d'activité de -5 % en glissement annuel, après avoir -3 % au trimestre précédent. Cette dégradation est particulièrement marquée dans le secteur de la construction neuve dont l'activité chute de -11 % au 3e trimestre après avoir déjà reculé de -6,5 % au deuxième trimestre 2024. Quel seuil d'alerte faudra-t-il franchir pour qu'enfin tous les acteurs soient invités à réfléchir ensemble à une politique du logement repensée et à la hauteur de l'immensité des besoins ?

Par ailleurs, le recul d'activité s'intensifie pour toutes les entreprises artisanales du bâtiment, quelle que soit leur taille. Tous les métiers sont impactés, les artisans de la maçonnerie et ceux de la menuiserie-serrurerie, qui interviennent davantage sur le neuf, accusant une baisse particulièrement notable (respectivement -6 % et -5,5 %). L'ensemble du territoire est concerné par ce recul de l'activité, l'Ile-de-France et la région Centre-Val de Loire étant plus impactées que les autres régions (respectivement -7 % et -6 %).

L'enlisement de la construction neuve confirme un modèle économique à bout de souffle

La tendance négative reste forte pour les autorisations et les mises en chantier. À l'échelle nationale, les nombres de logements autorisés et commencés cumulés sur douze mois de septembre 2023 à août 2024 sont en recul de respectivement -9,5 % et -19,9 % par rapport à la même période l'année précédente. Un mauvais résultat lié à la forte baisse de ces indicateurs pour les logements individuels (-23,6 % pour les autorisations et -33,4 % pour les mises en chantier). Au troisième trimestre 2024, le volume d'activité en construction neuve recule de -11 % pour les entreprises artisanales du bâtiment par rapport au troisième trimestre 2023. La chute de la construction neuve se poursuit donc de trimestre en trimestre sans que rien ne semble pouvoir l'enrayer.

Travaux de rénovation : la tendance baissière s'accroît

Bien que l'activité en entretien-amélioration soit moins dégradée que l'activité en construction neuve, elle n'en reste pas moins en baisse : le segment de l'entretien-amélioration recule de -1 % au 3e trimestre, comme au trimestre précédent. En parallèle, l'activité en amélioration de la performance énergétique des logements diminue également en glissement annuel (-0,5 %), ce trimestre comme au trimestre précédent. Les transactions dans l'ancien, génératrices de travaux de remise aux normes, d'amélioration du confort et de la performance énergétique, sont en berne. De juillet 2023 à juillet 2024, les ventes de logements anciens cumulées sur 12 mois ont ainsi chuté de 20 %.

Face à cette situation, la CAPEB met en garde contre les incertitudes des mois à venir qui pourraient aggraver encore cette situation et plaide pour des mesures positives et réalisables dans le cadre du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale, visant à établir une politique dynamique et cohérente au niveau national.

Des petites entreprises à la limite de leur capacité de résilience

Dans ce contexte dégradé, la trésorerie des entreprises est également impactée. En effet, 28 % des entreprises déclarent une détérioration de leur trésorerie au troisième trimestre 2024. Sur ce même trimestre, 24 % des entreprises font état de besoins de trésorerie (contre 19 % au même trimestre de l'année précédente), pour un montant moyen constant depuis début 2024 de 29 000 €. La baisse de l'activité (pour 55 % des entreprises) ainsi que l'allongement des délais de paiement des clients (pour 45 % d'entre elles) sont les principales causes de ces difficultés.

Des perspectives peu brillantes qui appellent une réelle prise de conscience de l'État

La nécessité de contenir le déficit public conduit aujourd'hui l'État à devoir dégager 60 milliards d'économies. La CAPEB en comprend les enjeux. Toutefois, elle alerte sur les conséquences dommageables que certains arbitrages budgétaires pourraient avoir sur les charges des entreprises artisanales du bâtiment et sur leur capacité à répondre aux besoins du pays en termes de rénovation énergétique et d'accessibilité des logements. Or, les travaux d'amélioration de la performance énergétique continuent de baisser au 3e trimestre (-0,5 %) alors que ce champ d'activité devrait être en forte croissance compte tenu des besoins et des enjeux.

« Les artisans du Bâtiment constituent indéniablement une force sur laquelle le Gouvernement peut compter. Les chiffres de ce 3e trimestre démontrent qu'ils sont de plus en plus fragilisés par une situation économique défavorable et dont il faut absolument éviter l'aggravation. L'heure est à l'action. La priorité doit être donnée à créer les conditions d'une relance rapide en impliquant tous les acteurs concernés. Les dispositions prises dans le cadre du PLF 2025, comme le relèvement brutal du taux réduit de TVA sur les chaudières à gaz, la diminution de l'accompagnement des entreprises formatrices d'apprentis, la hausse de leurs charges, etc., interrogent sur la manière dont le Gouvernement souhaite résoudre les difficultés économiques du secteur et répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux. » Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB

[Télécharger la note de conjoncture du
3^e trimestre 2024 – octobre 2024](#)



EN SYNTHÈSE

Mémo 3^e trim.
(évolution en volume)
Activité artisanat
du bâtiment
↓ -5%
Neuf
↓ -11%
Entretien-Rénovation
↓ -1%

LE TROISIÈME TRIMESTRE 2024 CONFIRME UNE ANNÉE 2024 DÉGRADÉE POUR L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Les résultats du troisième trimestre viennent renforcer les inquiétudes déjà exprimées lors des précédents mois. Le volume d'activité, en recul de 5 % en glissement annuel, témoigne d'un environnement de plus en plus contraint pour les entreprises artisanales du bâtiment, notamment dans le segment de la construction neuve, où la baisse atteint désormais 11 %. De leur côté, les travaux d'entretien-amélioration poursuivent également leur repli, enregistrant une baisse identique au trimestre précédent en glissement annuel, de -1 %, avec une contribution toujours négative des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (-0,5 %).

Les difficultés de la construction neuve se confirment encore ce trimestre avec une nouvelle intensification de la baisse de facticité en glissement annuel. Après -3,5 % au premier trimestre 2024, et -6,5 % au deuxième trimestre, le troisième trimestre enregistre une évolution de -11 % du volume d'activité, s'approchant ainsi du point bas atteint après la crise financière de 2008 (-11,5 % au quatrième trimestre 2009). L'orientation des autorisations en mises en chantier cumulées sur 12 mois à fin août 2024 reste nettement dégradée, à -9,5 % et -19,9 % respectivement. Le recul, sur ces deux indicateurs, est particulièrement marqué pour les logements individuels purs (+23,6 % pour les autorisations et -33,4 % pour les mises en chantier).

Malgré cette conjoncture, des signes de résilience apparaissent. Le volume d'activité en entretien-amélioration conserve ce trimestre la même tendance qu'au trimestre précédent (+1 % en glissement annuel), tout comme les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (+0,5 %). Un redressement du marché immobilier en raison de la baisse des taux des crédits à l'habitat et des prix des logements anciens pourrait à plus long terme permettre une amélioration sur ces catégories de travaux en impactant positivement la demande. Toutefois, ce redressement n'est pas encore d'actualité : le nombre de ventes de logements anciens cumulées sur 12 mois demeure

toujours en forte baisse sur un an (-20 %, soit 783 000 ventes entre août 2023 et juillet 2024). Les carnets de commandes représentent 71 jours de travail à venir en moyenne à la fin du troisième trimestre 2024, soit 6 jours de moins qu'un an auparavant. Le solde d'opinion demeure en cohérence avec les tendances observées sur facticité, davantage négatifs en construction neuve (-25 points) qu'en entretien-amélioration (-10 points). Ainsi, l'ensemble de facticité recule de -5 % en volume au troisième trimestre 2024 par rapport au troisième trimestre 2023. Ce ralentissement n'est pas uniformément réparti sur le territoire. Si certaines régions résistent mieux que d'autres, telles que la région PACA-Corse avec un recul de -3,5 %, la tendance reste néanmoins très défavorable pour la plupart des territoires. L'Île-de-France, enregistre un véritable décrochage avec une baisse de 7 % au troisième trimestre. Pour tous les corps de métier, le recul s'approfondit ce trimestre avec des évolutions du volume d'activité comprises entre -3,5 % (Aménagement-Décoration-Pâtisserie) et -6,0 % (Maçonnerie), sans rupture de tendance à l'exception des entreprises de Couverture-Plomberie-Chauffage (passage de -2,0 % à -5,0 %).

En parallèle, la situation financière des entreprises continue de se fragiliser. Le solde d'opinion sur la trésorerie chute à -22 points, après s'être maintenu entre -10 et -15 depuis début 2022. Près d'un quart

des entreprises déclarent des besoins en trésorerie, qu'elles attribuent majoritairement à la baisse de leur activité et à l'allongement des délais de paiement de leurs clients. Cette crise de facticité n'est pas sans conséquence sur l'emploi dans le secteur. L'emploi salarié dans les entreprises de moins de 20 salariés de la construction conserve une tendance négative comme anticipé, et recule de -3,1 % en glissement annuel au troisième trimestre 2024.

Sur le plan macroéconomique, quelques signes sont encourageants : la désinflation progressive se confirme avec une hausse modérée de 1 % de l'indice des prix à la consommation hors tabac en septembre 2024 et l'assouplissement monétaire de la Banque Centrale Européenne a débuté avec deux baisses des taux directeurs en juin et septembre. Toutefois, ces facteurs n'impacteront positivement le secteur qu'à moyen-long terme. Le bâtiment traverse actuellement une crise, dont la sortie, déjà incertaine pour 2025, pourrait être encore compromise par des décisions politiques moins accommodantes. Le projet de loi de finance 2025 prévoyait certaines mesures pouvant impacter négativement la demande, notamment la réduction de l'enveloppe allouée à MaPrimeRénov' et le relèvement de la TVA sur les chaudières à gaz de 5,5 % à 20 %, ainsi que des mesures qui contraignent davantage des entreprises déjà sous tension comme la baisse des aides à l'apprentissage.

Contact presse :

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :
Albertine Minart – Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- X : [@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr)
- Facebook : [@capeb.nationale](https://www.facebook.com/capeb.nationale)
- LinkedIn : [@capeb](https://www.linkedin.com/company/capeb)